

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-140	Classification
GARANTIES D'EMPRUNTS	7.3.3 Garanties d'emprunts

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

<u>Présidence</u> : Stéphane LE DOARÉ	Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
<u>Secrétaire</u> : Yann HIRIART	Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
<u>Rapporteur</u> : Stéphane LE DOARÉ	Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 191226 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE QUIMPER CORNOUAILLE pour la réalisation de l'opération de construction de 32 logements locatifs rue de la Gare, à Pont-l'Abbé, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE PONT L ABBE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 914 036,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°191226 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt :

- CPLS Complémentaire au PLS 2026, d'un montant de cinq-cent-cinq mille neuf-cent-soixante-treize euros (505 973,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de neuf-cent-cinquante-trois mille neuf-cent-dix euros (953 910,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de cinq-cent-cinquante mille quatre-vingt-douze euros (550 092,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2026, d'un montant de trois-cent-trente-neuf mille deux-cent-quarante-quatre euros (339 244,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2026, d'un montant de quatre-cent-vingt-quatre mille cent-quarante-trois euros (424 143,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de sept-cent-quarante-huit mille six-cent-quatre-vingt-dix-sept euros (748 697,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de trois-cent-quatre-vingt-onze mille neuf-cent-soixante-dix-sept euros

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 914 036,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 10 septembre 2026,

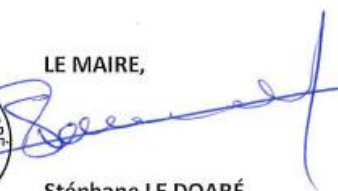
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à assurer une garantie d'emprunt pour garantir à hauteur de 100%, le remboursement du prêt susvisé d'un montant total de 3 914 036 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction de 32 logements locatifs rue de la Gare.**

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,


LE MAIRE,
 Stéphane LE DOARÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :

Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services

Aurélie Larnicol, assistante de direction

Hervé Cariou, informaticien

Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication